



**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2020-049

Objet :

Remboursement des frais de mission aux élus.

Délibération affichée le :

L'an deux mille vingt et le deux juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de GIGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Chai de la Gare, sous la présidence de Monsieur Jean François SOTO, Maire.

Étaient présents : Olivier SERVEL – Joëlle SOREL – François COLOMBIER – Véronique DURAND – Michel BLANES – Martine LABEUR à 18h35 – Olivier NADAL – Francine DEHAIL – Marcel CHRISTOL – Richard GARCIA – Myriam FONS – Marie-Noëlle FIAULT – Marie-Hélène SANCHEZ – Sabine JOURNET – Philippe LASSALVY – Serge FALZON – Christine DEBEAUCE – Thierry PAULEAT – Annie FARRET – David AUSILIA – Christelle CANO – Stéphanie BRUN – Magalie RODRIGUEZ – Ludovic NAVAS – Nicolas DEPOIX – Clément SABOURAUD

Pouvoirs : M. Dominique RAYNARD à Philippe LASSALVY

Absents : Mme Sophie HASSAINE.

Convocation du 25 mai 2020

Mme Marie-Hélène SANCHEZ est élue secrétaire à l'unanimité

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal, qu'en vertu de l'article L 2123-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, les fonctions de Maire, d'adjoint et de conseiller municipal donnent droit au remboursement des frais que nécessite l'exécution des mandats spéciaux, c'est-à-dire au titre d'une mission accomplie dans l'intérêt de la commune.

Monsieur le Maire propose que les dépenses de transport et les frais de séjour (hébergement et restauration) soient remboursés aux élus pendant la durée du mandat et que ces frais soient remboursés au réel sur présentation d'un état de frais.

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Conseil par **28 voix POUR (unanimité)**

- **ACCEPTE** que les dépenses de transport et les frais de séjour (hébergement et restauration) soient remboursés aux élus pendant la durée du mandat et que ces frais soient remboursés au réel sur présentation d'un état de frais.

Ainsi fait et délibéré à GIGNAC, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.


Jean-François SOTO.